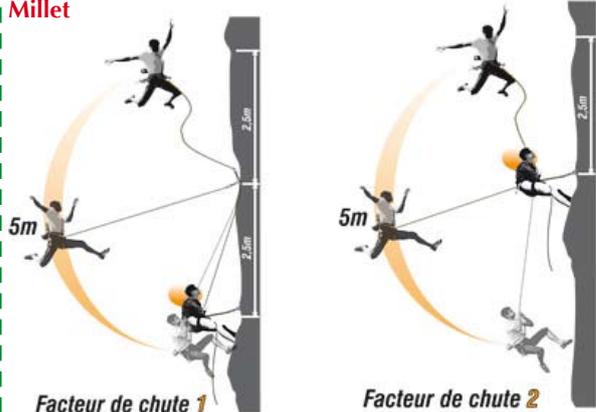


OBLIGATION DE MARQUAGE DES CORDES (EPI) VENDUES À LA DÉCOUPE AU MÈTRE

La directive européenne 89/686/CE n° L399/18 impose que tous les EPI (Équipement de Protection Individuelle) vendus possèdent une notice d'utilisation. Pour les cordes, un marquage à leurs 2 extrémités est exigé par la directive européenne 89/686/CE et la norme EN 892 (pour les cordes dynamiques), ainsi que les normes EN 1891 et EN 365 (pour les cordes semi-statiques). Toutes les cordes dites en "poupée", c'est-à-dire déjà coupées par le fabricant et sous sachet, possèdent ces exigences de marquages et possèdent, bien entendu, leur notice d'utilisation. Concernant toutes les autres cordes au mètre qui sont des EPI, nous avons l'obligation de les "marquer", et de fournir une notice d'utilisation. À ce jour, seuls BEAL, MILLET et EDELWEISS sont à même de répondre à ces exigences en mettant à notre disposition une solution de marquage. Nous sommes tout à fait conscients de la "lourdeur" du système qui doit être mis en place afin de répondre à ces exigences. Nous savons aussi que ces exigences vous offriront un gain de sécurité supplémentaire. Cette sécurité a aussi un coût. AU VIEUX CAMPEUR, nous considérons que tout travail mérite salaire et, pour cela, nous souhaitons facturer ce "marquage" à un prix forfaitaire de 1 euro. Celui-ci venant s'ajouter, de façon bien distincte, au prix de la corde au mètre. Ce prix forfaitaire correspond au temps nécessaire pour effectuer un marquage dans de bonnes conditions et l'identification d'une corde vendue au mètre. Il est évident que vous ne trouverez pas dans les boutiques du Vieux Campeur de cordes dont les fabricants n'ont pas répondu à ces exigences.

Documentation Millet



LES NORMES DES CORDES DYNAMIQUES

- Le nombre de chutes (facteur 2, sous 80 kg pour les cordes à simple et 55 kg pour les cordes à double) doit être supérieur ou égal à 5.
- La force de choc (sous 80 kg pour les cordes à simple et 55 kg pour les cordes à double) doit être inférieure ou égale à 1200 daN (décanewtons) pour les cordes à simple, 800 daN pour les cordes à double.
- L'allongement sous 80 kg doit être inférieur ou égal à 8 % pour les cordes à simple, 10 % pour les cordes à double.
- Le glissement de la gaine par rapport à l'âme doit être inférieur ou égal à 40 mm.
- La souplesse du nœud doit être inférieure ou égale à 1,1 corde préchargée à 10 kg, et chargée sous 1 kg.



S'INSCRIRE et être alerté. Service gratuit d'alerte.

En vous inscrivant en ligne, BEAL vous avertira directement et personnellement (par e-mail) des points suivants :

- la date de fin de garantie de 3 ans contre tout vice de fabrication (à justifier par le ticket de caisse en cas de besoin);
- la date théorique de fin de vie basée sur l'intensité d'utilisation que vous avez indiquée;
- le rappel de la date de contrôle de chaque corde ou harnais BEAL (vous pouvez choisir la fréquence vous-même);
- BEAL peut vous avertir d'éventuelles mises à jour de données ou précautions d'usage, extensions de garantie ou SAV, nouveaux conseils d'utilisation, changements de normes.

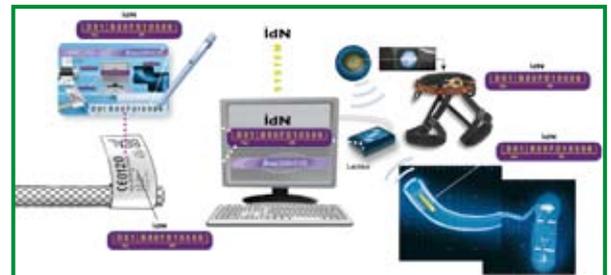
IDENTIFIER sa corde. Service gratuit d'identification.

CONTRÔLER. Service gratuit d'apprentissage aux contrôles des EPI (Équipements de protection individuelle).

GÉRER. Services gratuits de gestion des EPI.

Remplir l'IDNCARD DE BEAL

Inscrivez sur la carte d'identité de votre corde le numéro individuel d'identification du bout de la corde. Ainsi, vous pourrez retrouver à tout moment, sur le site internet BEAL SERVICES, ses caractéristiques et sa notice.



L'IDN, GARANTIE QUALITÉ

L'IDN BEAL matérialise l'engagement BEAL concernant :

- le respect de l'engagement ISO 9001 de traçabilité interne;
- le respect des normes CE quant à l'obligation de traçabilité externe;
 - la maîtrise de son procédé de fabrication;
 - la connaissance de la date de fabrication de votre corde ou harnais;
 - l'identification des lots des matières utilisées;
 - l'identification des types de bains et traitements;
 - les 3 ans de garantie contre tout défaut;
 - les 10 ans d'utilisation maximum;
 - les 15 ans de stockage et d'utilisation maximum.



DURÉE DE STOCKAGE D'UNE CORDE :

Dans des conditions normales de stockage, une corde peut être entreposée pendant 5 ans avant sa première utilisation sans affecter sa future durée d'utilisation, qui peut aller de 1 à 10 ans de plus.